

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1848.

ALIÉNATION DE BIENS DOMANIAUX ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. ROUSSELLE.

MESSIEURS,

La commission permanente des finances, d'après le renvoi que vous lui en avez fait, a examiné le projet de loi qui a été présenté par le Gouvernement afin d'être autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, trois propriétés boisées d'une contenance totale de 855 hectares, ayant ensemble une valeur approximative de 1,096,500 francs. Deux de ces propriétés sont situées dans la province de Luxembourg, la troisième dans la province de Namur.

La vente est proposée pour continuer à satisfaire aux prescriptions de la loi du 3 février 1843, et pour remplir l'objet d'une allocation portée, sous la rubrique *fonds spécial*, au budget des voies et moyens de 1848.

La commission permanente des finances, convaincue que le Gouvernement ne consentira aux aliénations projetées qu'à leur juste valeur, et sans trop céder

(1) Projet de loi, n° 262.

(2) La commission était composée de MM. OSY, *président*, DE MAN D'ATTENRODE, ANSPACH, D'HANE, LYS, BROQUET, D'ELHOUNGNE, D'AUTREBANDRE et ROUSSELLE.

aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, a été unanimement d'avis d'adopter le projet de loi.

Nous annexons ici l'état général des bois domaniaux, qui a été remis à la commission par M. le Ministre des Finances. La valeur vénale approximative est de 40,309,364 francs.

Le Rapporteur,
CH. ROUSSELLE.

Le Président,
BARON OSY.

État général de consistance des bois domaniaux, au 1^{er} janvier 1847.

N° D'ORDRE du présent état.	COMMUNE DE LA SITUATION.	DÉSIGNATION DES BOIS.	CONTENANCE.	VALEUR vénale APPROXIMATIVE.
--------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------	------------------------------------

Province d'Anvers.

Néant.

Province de Brabant.

1		Forêt de Soignes. . .	4,386 " "	16,002,964
---	--	-----------------------	-----------	------------

Province de la Flandre occidentale.

2	Staden, Zarren, Clercken, Merken et Langemarck.	Forêt de Houthulst (a).	824 28 89	824,000
---	---	-------------------------	-----------	---------

Province de la Flandre orientale.

Néant.

Province de Hainaut.

Néant.

Province de Liège.

3	Seraing.	Vecquée	735 32 08	353,000
4	Membach.	Hertogenwald	6,671 35 55	3,500,000
5	Jalhay	Hoboster.	150 04 80	60,000
6	Jalhay	Mofat	116 28 70	40,000

(a) Une partie détachée de la forêt d'Houthulst, contenant 162 hect. 40 ares 10 cent., a été comprise dans la loi d'aliénation du 18 juillet 1846; — elle a été évaluée par les experts à 135,000 francs.

N° D'ORDRE du présent état.	COMMUNE DE LA SITUATION.	DÉSIGNATION DES BOIS.	CONTENANCE.	VALEUR vénale APPROXIMATIVE.
7	Spa	Massif de Spa	371 71 44	232,500
8	Spa	Neubois	62 98 55	18,000
9	Sart.	Vicilles-Fanges	91 93 14	18,000
10	Sart	Hatray	50 06 06	8,000
11	Sart	Roslin	42 17 63	10,500
12	Spa	Commune Poule	45 69 06	9,000
13	Sart	Des Gattes	39 68 86	6,000
14	Stavelot	Tannières	52 87 90	10,000
15	Bilstain.	Grunhaut	116 77 85	70,000
		TOTAL	8,546 91 62	4,335,000

Province de Limbourg.

Néant.

Province de Luxembourg.

16	Lavacherie	Freyer méridional	1,949 52 "	905,000
17	Tenneville	Freyer septentrional	1,894 76 61	1,010,500
18	Saint-Hubert	Saint-Michel	903 42 90	1,897,200
19	Bande	Bande-part-du-Prince.	278 44 50	289,800
20	Nassogne	Nassogne.	266 " "	315,600
21	Neuvillers et Schonville.	Luchy	804 30 60	200,000
22	Herbeumont et Straimont.	Herbeumont	1,580 " "	850,000
23	Freux.	Freux	199 40 70	115,000
24	Vesqueville.	Vesqueville.	126 14 97	50,000
25	Bras	Varensart	393 80 50	210,000
26	"	Anlier	5,343 62 20	6,679,500
27	"	Lepretre	146 15 70	184,600

N° D'ORDRE du présent état.	COMMUNE DE LA SITUATION.	DESIGNATION DES BOIS.	CONTENANCE.	VALEUR vénale APPROXIMATIVE.
28	"	Rulles	1,407 59 60	1,759,200
29	"	Chenel.	152 62 "	190,500
30	"	Sainte-Cécile.	989 47 60	1,236,500
31	Habay-la-Neuve.	Bologne	354 52 10	322,300
32	Sainte-Cécile.	Conques	210 55 "	224,000
		TOTAL	17,000 36 98	16,539,700

Province de Namur.

33	Épraves	Bestin	59 37 92	45,000
34	Rochefort.	St-Remy.	204 35 40	250,000
35	Rochefort.	Ri-des-Loges.	15 24 90	10,000
36	Épraves.	Briquemont-lez-Épra- ves	129 21 34	180,000
37	Montgauthier.	Briquemont-lez-Mont- gauthier.	132 70 86	160,000
38	Ciergnon	"	15 03 11	12,000
39	Ciergnon	Richeneux	4 " 61	5,000
40	Ciergnon	Du Curé	2 88 94	3,000
41	Ciergnon	Bois à part.	3 57 20	1,200
42	Porcheresse.	Bois des Moines ou Chestia	7 14 84	6,200
43	Porcheresse.	Bois des Hayettes. . .	1 23 58	800
44	Vonèche	Tanton.	150 " "	180,000
45	Neuville	Neuville	291 " "	550,000
46	Fagnobles.	Franc-Bois.	100 " "	70,000
47	Rosée.	Bruaire	130 38 71	220,000
48	Mariembourg.	Bois du Roi	136 " "	80,000
49	St-Aubin	Minières	190 " "	380,000

N° D'ORDRE du présent état.	COMMUNE DE LA SITUATION.	DÉSIGNATION DES BOIS.	CONTENANCE.	VALEUR vénale APPROXIMATIVE.
50	Maloune	La Vecquée	266 27 96	300,000
51	Marche-les-Dames.	Bois de Floreffé	53 45 90	150,000
52	Marche-les-Dames.	Ferauche.	10 43 84	4,500
TOTAL			1,902 35 11	2,607,700

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	CONTENANCE DES BOIS.	VALEUR VÉNALE APPROXIMATIVE.
Anvers	" " "	"
Brabant.	4,386 " "	16,002,964
Flandre occidentale.	824 28 89	824,000
Flandre orientale	" " "	"
Hainaut.	" " "	"
Liège	8,546 91 62	4,335,000
Limbourg	" " "	"
Luxembourg	17,000 36 98	16,539,700
Namur	1,902 35 11	2,607,700
TOTAL	32,659 92 60	40,309,364